



CDOS

DRÔME

pass *Sport*



RAPPEL DES AIDES EXISTANTES



ETAT

Ministère des sports
et des Jeux Olympiques et Paralympiques

50 € pour la licence sportive



Département de la Drôme

Uniquement les collégiens

25 € pour la licence sportive
20 € pour le sport
et bien d'autres aides



Région

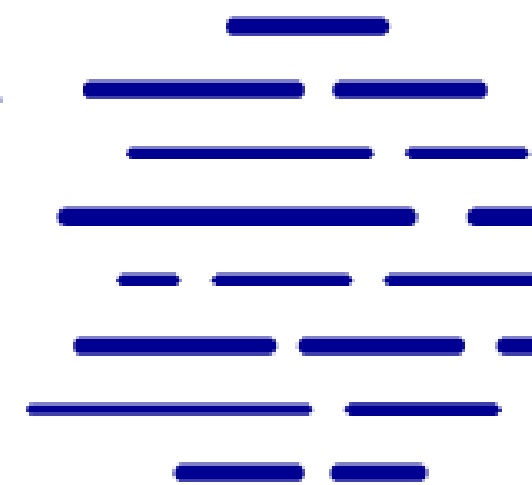
Auvergne Rhône Alpes

Uniquement les lycéens

30 € pour la licence sportive
et bien d'autres aides

Objectifs 2024

**pass
Sport**



Augmenter le nombre de bénéficiaires

Collectivités	Inscrits	Filles	Garçons	Eligibles	
2023 - Auvergne-Rhône-Alpes	166 538	64 617	101 921	677 067	24,6%
2023 - Drôme	13 759	5 157	8 602	49 959	27,5 %

Augmenter le nombre de structures

+ 4000 structures en Drôme en 2023

2024 : pas de gros changements !

Qui sont les bénéficiaires ?

Peuvent bénéficier du pass Sport en 2024

tous les jeunes qui répondent aux critères suivants :

- nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus et ARS) ;
- nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (6 à 20 ans et AEEH) ;
- nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (16 à 30 ans et AAH) ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 - 2025.

Quelles sont les conditions pour devenir partenaire ?

Affiliation

Être affiliée, quel que soit son statut, pour la saison 2024-2025 à l'une des 114 fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Agrément

Être une association ayant un agrément Sport ou Jeunesse Éducation Populaire délivré par le préfet du département, en cours de validité.

Loisir sportif marchand :

Être une structure de loisir sportif marchand éligible ayant signé la charte d'engagement proposée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les entités doivent proposer ou organiser une activité sportive, de loisir ou non, ayant un but lucratif et relevant de l'un des codes de la nomenclature des activités françaises (NAF) suivants :

9311Z : gestion d'installations sportives
9312Z : activités des clubs de sports
9329Z : autres activités récréatives et de loisirs

9313Z : activités des centres de culture physique
8551Z : enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
6420Z : activités des sociétés holding

Le bénéficiaire ?

- Il reçoit le mail du Ministère des sports
- Il fournit le document reçu au club pour profiter des 50 €

DÉJÀ BÉNÉFICIAIRES EN 2023

→ le mail a été envoyé début juin

NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES - ETUDIANTS

- Le mail sera envoyé fin août
- Une fois que la bourse aura été attribuée

SI LE CODE N'A PAS ÉTÉ REÇU

- Vérifier dans ses spams
- Possibilité de le renvoyer via la plateforme

Le bénéficiaire ?

Sujet :Delphine, voici le pass Sport de Thomas

Date :Sat, 01 Jun 2024 20:31:08 +0000

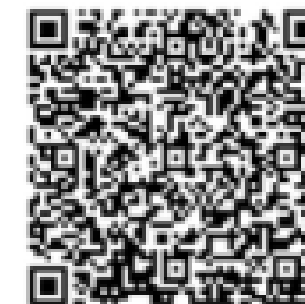
De :Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques <pass-sport@info.pass.sports.gouv.fr>



[Voir le mail en ligne →](#)

Bonjour Delphine,
Voici le pass Sport de Thomas

Son pass Sport est strictement individuel et personnel. Il est valable du 1er juin au 31 décembre 2024.



Thomas Doumeng

Né le 07/10/2010
Code: 24-KWNJ-LBVZ

[Télécharger le pass Sport au format PDF ↗](#)

INFOS

Comment
utiliser son
Pass Sport



CLUB

Trouver un
club ou une
salle de sport



FAQ

J'ai une
question ?



Rôle de la structure

- Elle réceptionne le document Pass Sport
- Elle déduit les 50 € du coût de la licence
- Elle saisie sur le compte asso, le code Pass sport pour pouvoir se faire rembourser
- Virement perçu +/- 1 mois après la saisie

Date limite
de saisie des codes
au 31 décembre 2024
23h59

SI LES INSCRIPTIONS SONT EN COURS MAIS QUE LE CODE N'A PAS ÉTÉ REÇU

- Vous pouvez appliquer une déduction de 50 € contre la remise d'un chèque de caution, ou informer la famille qu'elle devra transmettre le code pour que vous puissiez être remboursé.
- Vous pourrez restituer le chèque contre le pass Sport fourni par le bénéficiaire. Si le code n'est pas fourni, vous pouvez encaisser le chèque.

Comment vous faire rembourser ?

Via LE COMPTE ASSO



Lecompteasso - Le site officiel de gestion des associations

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

 gouv.fr

Pour ceux qui ont déjà créé leur Compte

→ **Pas de changement**

→ **A faire cependant :**

- Téléverser l'affiliation pour la nouvelle saison (obligatoire)
- Vérifier vos coordonnées, notamment bancaire

Pour les nouveaux

→ **Créer votre compte sur "le compte asso"**

Comment vous faire rembourser ?

Les paiements

Remboursements mensuels

Une fois vérifié, des remboursements mensuels seront engagés sans aucune autre action de votre part.

Virement bancaire

Votre structure sera remboursée par virement bancaire de l'Agence de services et de paiement (ASP), tiers payeur de l'État pour l'année 2024.

Suivi possible de l'état des pass sports via Le Compte Asso

Vigilance sur le versement des paiements

En cas de demande de remboursement

Puis-je restituer le pass Sport à un jeune qui quitte ma structure ?

Oui !

Tant que le dossier du jeune n'a pas été transmis pour mise en paiement, vous pouvez le supprimer de votre espace de remboursement.

Cela permettra au jeune d'utiliser son pass Sport dans un autre club.

Si un jeune quitte votre structure sans accrocher à la pratique sportive, vous pouvez libérer son pass Sport pour qu'il en bénéficie ailleurs.

Si vous n'encaissez pas son inscription, il est logique de ne pas demander le remboursement du pass Sport.

Le compte Asso



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lecompteasso – Le site officiel de gestion des associations

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

 gouv.fr

Connaitre son N° RNA / SIREN

--> RNA = déclaration à la Préfecture W026...

Soyez acteur de la communication

**Informez vos adhérents et futurs adhérents
de votre participation au Pass'Sports**



Toutes les ressources sur la plateforme

Pour vous accompagner

Toutes les ressources sur la plateforme



Accueil - pass Sport

Page d'accueil du site pass.sports.gouv.fr pour les structures partenaires

 gouv.fr

Dont l'accès au compte asso



CDOS

DRÔME

CONTACT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA DRÔME

71 RUE LATECOERE 26000 VALENCE

TÉL. : 04 75 75 47 50

SECRETARIAT.DROME@FRANCEOLYMPIQUE.COM



UNIS PAR LE SPORT

INSPIRÉS PAR L'EXCELLENCE

